

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 02 JUIN 2004

Objet : L'an deux mille quatre et le deux juin
à dix sept heures trente

Affectation
des
Résultats

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0406/04 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY,
CUTURELLO, ESTROSI, FRANCO, GINESY, GIUDICELLI, LORENZI,
MANGIAPAN, MARIO, MARY, MASCARELLI, PAUGET, VEROLA.
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO,
SOMARIA, STEFANI.

Le Président indique que la nomenclature budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes impose d'affecter, après le vote du compte administratif, à la section d'investissement tout ou partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il propose donc d'affecter les sommes suivantes qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2004 :

- compte 1068 :	5 000.00 E	investissement
- compte 0021 :	19 215.34 E	fonctionnement

	24 215.34 E	

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve les propositions précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

